



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 97563

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en place des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Créées par la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, les maisons du handicap doivent permettre aux handicapés de faciliter leurs démarches pour faire valoir leurs droits. En 2005, une enveloppe de cinquante millions d'euros a été répartie entre les départements pour permettre leur installation, mais les associations représentatives de personnes handicapées s'inquiètent du retard dans leur installation effective. Aussi, il souhaiterait savoir s'il peut lui préciser les moyens financiers qu'il compte affecter en 2006 et 2007 pour les maisons du handicap.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97563

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6417